
Équipes Santé familiale

Favoriser le développement des soins de santé familiale

Guide sur la façon de remplir une demande d'équipe Santé familiale (4^e vague)

Juin 2009

Table des matières

Introduction	3
Quelle est l'utilité du présent guide?	3
Comment les demandes d'équipe Santé familiale seront-elles évaluées?	3
Quels renseignements sont disponibles pour vous aider à remplir la demande?	6
Qu'arrivera-t-il si notre demande d'équipe Santé familiale est choisie?	6
Guide sur la façon de remplir le Formulaire de demande de mise sur pied d'une équipe Santé familiale	7

Introduction

L'Infotrousse pour la 4^e vague des équipes Santé familiale comprend 4 documents.

Le présent document est le document n° 3 de l'Infotrousse pour la 4^e vague : *Guide sur la façon de remplir le formulaire de demande d'équipe Santé familiale.*

Ce guide contient des conseils utiles pour remplir le formulaire de demande. Il est fortement recommandé à tous les auteurs d'une demande de lire le présent guide avant, ou au moment de remplir le formulaire de demande.

Quelle est l'utilité du présent guide?

Le présent guide donne également un aperçu du processus de sélection des équipes Santé familiale, en plus de contenir des renseignements et des conseils sur les questions afin de vous aider à remplir la demande. La section relative aux différentes questions contient également le nom des ressources du ministère de la Santé et des Soins de longue durée qui pourraient vous être utiles. Nous recommandons que vous utilisiez ce guide pour remplir la demande d'équipe Santé familiale puisqu'il contient plusieurs détails concernant les exigences qui s'appliquent à ces équipes, en plus de conseils pour répondre aux questions.

Remarque :

L'Infotrousse de la 4^e vague d'équipes Santé familiale et les guides pertinents sont disponibles dans le site Web public du ministère : www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html.

Comment les demandes d'équipe Santé familiale seront-elles évaluées?

Le ministère a entrepris une évaluation des besoins portant sur une gamme d'indicateurs de la population et d'indicateurs de la santé clés afin de déterminer quels sont les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) qui ont le plus besoin de ressources supplémentaires. Il s'agit des RLISS suivants : *Nord-Ouest, Nord-Est, Érié St-Clair, Simcoe Nord Muskoka, Centre-Ouest, Centre-Est, Champlain et Sud-Est.*

Voici les principaux indicateurs pour l'évaluation des besoins :

- la proportion de patients sans médecin désigné;
- la prévalence d'une ou de plusieurs des neuf maladies chroniques, notamment le diabète;
- le nombre d'omnipraticiens ou de médecins de famille équivalent temps plein (ÉTP) dans un RLISS par tranche de 10 000 habitants;
- le nombre d'équipes Santé familiale ou de centres de santé communautaire existants.

En outre, le ministère invite à créer une équipe Santé familiale les participants des projets pilotes de partage des soins¹ existants et les auteurs d'une demande intéressés à augmenter leurs capacités de

¹ Le Projet pilote de partage des soins a été annoncé en 2006 afin de rassembler les médecins et les fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires pour favoriser un modèle de prestation des services de soins de santé primaires complets axé sur le partage des soins, lequel insiste particulièrement sur la prise en charge des maladies chroniques, la promotion de la santé et la prévention des maladies. Il y a six projets pilotes de partage des soins en Ontario: l'Organisation de Santé Familiale Hawkesbury, Brampton East Medical Group FHG – Shared Care Pilot Site, Cochrane FHG – Shared Care Pilot Site, Downsview Family Health Group – Shared Care Pilot Site, London Doctors Relief Services FHG – Shared Care Pilot Site et Plantagenet FHG – Shared Care Pilot Site.

formation en médecine familiale dans un cadre de soins de santé familiale interdisciplinaire au sein d'un RLISS.

Les auteurs d'une demande intéressés à augmenter la portée des Projets pilotes de partage des soins et la capacité en formation en médecine familiale doivent prendre note que l'augmentation de la capacité porte uniquement sur les unités de formation en médecine familiale qui sont strictement créées conjointement avec les facultés de médecine familiale.

Les nouvelles équipes Santé familiale seront composées d'un éventail de professionnels de la santé qui collaboreront afin de prodiguer des soins de santé familiale complets, accessibles et coordonnés à une population déterminée, notamment des patients qui n'ont actuellement pas de fournisseur de soins de santé familiale. En plus de prodiguer des services de santé directs, les nouvelles équipes Santé familiale appuieront d'autres initiatives du ministère concernant la diminution du nombre de patients sans médecin désigné, l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des maladies chroniques en commençant par le diabète afin d'appuyer la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète, de même que l'augmentation de la capacité de formation en médecine familiale et de dépistage intégré du cancer. Les nouvelles équipes doivent être prêtes à participer à la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète grâce à des approches comme l'élaboration de programmes et de services de lutte contre le diabète qui seraient prodigués par une infirmière autorisée et une diététiste ou un éducateur en matière de santé.

Les demandes d'équipes Santé familiale seront évaluées en fonction des 5 aspects suivants :

1. Les soins de santé familiale disponibles dans votre collectivité : Cet aspect porte sur la collectivité dans laquelle l'équipe Santé familiale proposée sera située, les caractéristiques de votre région géographique, la prévalence de maladies chroniques (avec un accent particulier sur le diabète), la proportion de patients sans médecin désigné et la disponibilité d'autres services de santé familiale existants.
2. Les fournisseurs proposés de votre équipe Santé familiale : Cet aspect porte sur les données particulières de l'équipe Santé familiale que vous proposez, notamment le nombre planifié de médecins de famille et d'autres fournisseurs, leurs rôles et ceux de tous les partenaires communautaires, de même que les engagements pris par chaque fournisseur. Les auteurs d'une demande doivent décrire de quelle manière ils collaboreront avec les autres fournisseurs de soins de santé et expliquer comment ils feront la liaison avec les organismes communautaires pertinents afin de prodiguer des services de santé familiale complets.
3. Les besoins en soins de santé familiale de la population que vous désirez mettre sur la liste de votre équipe Santé familiale et les services que vous entendez prodiguer : Cet aspect porte sur les caractéristiques et les besoins en soins de santé de la population que l'équipe Santé familiale proposée entend desservir, de même que les services que l'équipe prodiguera afin de satisfaire les besoins en soins de santé de cette population.

On s'attend à ce que les demandes retenues réduisent le nombre de patients sans médecin désigné dans leur collectivité et à ce que ces équipes participent à d'autres initiatives de soins de santé familiale comme des programmes intégrés de dépistage du cancer et de prise en charge des maladies chroniques.

4. Partenariats au sein de la collectivité : Cet aspect porte sur les collaborations planifiées avec des partenaires de la collectivité (p. ex. une municipalité, une entreprise, un organisme communautaire,

etc.) et l'appui financier et non financier qu'ils apportent à l'équipe Santé proposée. Une lettre d'engagement signée provenant de chaque partenaire de la collectivité doit accompagner la demande et indiquer la nature de l'appui proposé de même que tout engagement précis en matière de financement.

5. Préparatifs opérationnels : Cet aspect porte sur le délai nécessaire pour que l'équipe Santé familiale soit fonctionnelle et évalue si les ressources physiques, humaines et autres pour votre équipe Santé familiale ont été déterminées. Comme l'indique le premier document de l'Infotrousse de la 4^e vague, *Introduction aux équipes Santé familiale*, les critères pour évaluer l'état de préparation de la mise sur pied d'une équipe Santé familiale représentent les composantes de base qui indiquent une augmentation de l'état de préparation et la possibilité que l'équipe soit opérationnelle plus rapidement.

Vous devrez aborder les 5 facteurs suivants dans votre demande :

1. la gouvernance;
2. les ressources humaines;
3. les lieux de travail;
4. la connaissance et l'intégration des services de soins de santé familiale dans la collectivité;
5. les technologies de l'information.

Toutes les demandes seront examinées par un comité multidisciplinaire d'experts du ministère. Ce dernier se réserve le droit de consulter le secteur public élargi (p. ex. les réseaux locaux d'intégration des services de santé) concernant des demandes particulières, compte tenu des besoins régionaux. Des discussions avec le personnel du ministère concernant les demandes surviendront uniquement avec les auteurs de demande après la fin du processus d'évaluation.

En présentant leur demande, les auteurs reconnaissent qu'il ne s'agit pas d'un achat concurrentiel ou d'une soumission concurrentielle et que le choix des candidats acceptés pour un financement supplémentaire est à la discrétion exclusive du ministère.

Quels renseignements sont disponibles pour vous aider à remplir la demande?

Des renseignements utiles pour appuyer votre demande peuvent être trouvés dans les sites Web suivants :

Statistique Canada - Profils des communautés

Anglais :

<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Index.cfm?Lang=E>

Français :

<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Index.cfm?Lang=F>

Les plans d'intégration des services de santé des RLISS suivants :

- | | |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1. Érié St. Clair | 8. Centre |
| 2. Sud-Ouest | 9. Centre-Est |
| 3. Waterloo Wellington | 10. Sud-Est |
| 4. Hamilton Niagara Haldimand Brant | 11. Champlain |
| 5. Centre-Ouest | 12. Simcoe Nord Muskoka |
| 6. Mississauga Halton | 13. Nord-Est |
| 7. Centre-Toronto | 14. Nord-Ouest |

Rapports sur l'état de santé des bureaux de santé publique

Afin de trouver votre bureau de santé publique dans l'Internet, cliquez sur le lien ci-dessous, choisissez le bureau de santé de votre secteur et cherchez les Rapports sur l'état de santé dans le site.

http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/contactf/phuf/phuloc_dtf.html

Qu'arrivera-t-il si notre demande d'équipe Santé familiale est choisie?

Si votre demande d'équipe Santé familiale est choisie, vous recevrez une lettre de confirmation. Une personne-ressource du ministère sera désignée et vous informera des prochaines étapes de la mise sur pied, notamment la préparation d'une *demande de subvention pour la création d'une équipe Santé familiale*, de votre *plan d'activités et de votre plan opérationnel*. À cette étape de la demande, vous devriez examiner vos échéances et votre plan de travail pour l'élaboration de ces éléments essentiels si votre demande est acceptée. Toutes les échéances et les plans de travail qui sont confirmés devraient être mentionnés dans votre réponse à la question 17.

Guide sur la façon de remplir une demande d'équipe Santé familiale

SECTION 1 : VOS COORDONNÉES

Cette section fournit au ministère les coordonnées de votre organisme. Le ministère peut divulguer ces renseignements à des personnes ou à des organismes qui en font la demande (p. ex. les RLISS).

Question 1

Veillez fournir les coordonnées de la personne avec qui le ministère doit communiquer s'il a des questions ou des informations à transmettre. **Toutes les demandes doivent comprendre « équipe Santé familiale » dans le nom de leur groupe.**

Le ministère reçoit fréquemment des demandes concernant la divulgation de coordonnées. Parmi ceux qui demandent ces renseignements on retrouve des personnes ou des organismes comme des fournisseurs de soins de santé qui cherchent un travail dans des modèles de pratique en médecine familiale, des entrepreneurs qui cherchent un travail dans de nouvelles pratiques émergentes, de même que des médias.

En présentant ce Formulaire de demande de mise sur pied d'une équipe Santé familiale(4^e vague), les auteurs consentent à la divulgation des renseignements qui figurent à la question 1 aux personnes ou aux organismes qui en font la demande, si la demande du groupe est acceptée. Ce consentement comprend la permission d'afficher ces renseignements dans un site Web du ministère.

SECTION 2 : VOTRE COLLECTIVITÉ

Cette partie permet au ministère de connaître la collectivité dans laquelle l'équipe Santé familiale proposée sera située et donne des renseignements sur votre région et sur la disponibilité d'autres services de santé familiale existants.

Question 2

Il s'agit d'établir dans quelle région de la province l'équipe Santé familiale proposée sera située. Afin d'établir dans quels RLISS se trouve l'équipe Santé familiale proposée, vous pouvez utiliser le localisateur du ministère :

http://www.lhins.on.ca/FindYourLHIN.aspx?ekmense1=e2f22c9a_72_254_btnlink

Question 3

La zone desservie est la zone géographique dans laquelle habitent les patients de l'équipe Santé familiale proposée.

Veillez fournir les renseignements suivants et tout autre détail qui pourrait avoir une incidence sur la santé de votre collectivité ou sur l'accès aux services de santé familiale dans celle-ci :

- les limites géographiques, notamment les municipalités, les cantons, les comtés, les districts et les régions;
- la taille de la population, ses caractéristiques en matière de santé (p. ex. la prévalence de maladies chroniques, en particulier du diabète, l'âge et le sexe²) et sa distribution.

Vous pouvez trouver des renseignements sur votre collectivité grâce à Statistique Canada :

<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Index.cfm?Lang=E>
<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/Index.cfm?Lang=F>

Question 4

Veillez décrire les services de santé familiale qui existent dans votre collectivité, notamment la disponibilité et la proximité des pratiques de soins de santé familiale, des médecins de famille, d'équipes Santé familiale, de centres de santé communautaire, de même que tout autre renseignement concernant la manière dont la collectivité reçoit actuellement des soins de santé familiale. Veillez préciser si la proposition vise l'augmentation d'une équipe Santé familiale existante afin d'accroître la capacité de formation en médecine familiale en partenariat avec une unité d'enseignement de médecine familiale.

Question 5

Veillez décrire les lacunes en matière de soins de santé familiale (s'il y en a) que vous avez cernées dans votre collectivité (c.-à-d. les services de santé qui ne sont pas disponibles) et les difficultés rencontrées par les patients concernant l'accès à des services de santé familiale dans votre collectivité (c.-à-d. les patients sans médecin désigné). Votre réponse doit expliquer pourquoi les patients ont de la difficulté à accéder aux services, notamment en matière d'accès à des services de santé familiale particuliers pour traiter les besoins en santé non satisfaits que vous avez cernés dans votre collectivité.

Vous pouvez trouver des renseignements concernant les services de santé familiale offerts dans votre collectivité dans les plans d'intégration des services de santé des réseaux locaux d'intégration des services de santé (voir la page 4), les bureaux de santé publique, les centres de soins d'urgence ou les centres d'accès aux soins communautaires.

SECTION 3 : VOTRE ÉQUIPE SANTÉ FAMILIALE

Cette section fournit au ministère des renseignements concernant l'équipe Santé familiale proposée, notamment le nombre planifié de médecins de famille et d'autres fournisseurs, leurs rôles et les rôles de tous les partenaires communautaires.

Question 6

² Les auteurs de demande peuvent communiquer avec leur RLISS ou leur bureau de santé publique pour obtenir ces renseignements et doivent préciser la source de ces renseignements.

Cette question vise à déterminer le type de gouvernance qui s'applique à l'équipe Santé familiale proposée et tous les partenaires qui seront concernés, le cas échéant. Veuillez fournir des détails sur la manière dont tous les groupes concernés par la gouvernance de l'équipe Santé familiale seront touchés.

La *gouvernance* réfère à la manière dont les affaires de l'équipe Santé familiale seront gérées et supervisées.

Les équipes Santé familiale pourront choisir parmi trois types de gouvernance :

- i. Direction par un médecin - ces sociétés sans but lucratif sont régies par un conseil d'administration comportant une représentation des médecins;
- ii. Direction par la collectivité - ces sociétés sans but lucratif axées sur la collectivité sont régies par un conseil d'administration comportant une représentation de la collectivité locale;
- iii. Modèle de gouvernance mixte - ces sociétés sans but lucratif sont composées de groupes communautaires ainsi que de groupes de fournisseurs et sont régies par un conseil d'administration.

Guide de référence : le *Guide de gouvernance et de reddition des comptes* fournit des renseignements supplémentaires sur les types possibles de gouvernance pour les équipes Santé familiale.

Question 7

Tous les médecins qui participent aux équipes Santé familiale doivent souscrire ou être disposés à passer à un des quatre modèles de rémunération admissibles dans le cadre d'une équipe Santé familiale³.

Si les médecins engagés dans l'équipe Santé familiale proposée passent à un modèle de rémunération, veuillez cocher le modèle approprié sur la liste de vérification fournie et indiquer le nom et le nombre de membres du groupe, ainsi que le nom du médecin dirigeant. Veuillez préciser si votre groupe fait actuellement parti d'un Projet pilote de partage des soins.

Guide de référence : Le *Guide de rémunération des médecins* décrit les modèles de rémunération des médecins.

Question 8

Cette question vise à déterminer les médecins de famille qui seront affiliés à votre équipe Santé familiale et les autres rôles qu'ils peuvent jouer dans la collectivité, par exemple en matière d'affectation dans les salles des urgences (veuillez détailler).

Veuillez joindre une lettre de chaque médecin qui propose d'être affilié à l'équipe Santé familiale confirmant l'engagement du médecin et son rôle au sein de votre équipe Santé familiale, y compris les services cliniques directs et autres qui seront prodigués, notamment les services de consultation et en collaboration dans le cadre de l'équipe Santé familiale.

³ Les modèles de rémunération des médecins des équipes Santé familiale admissibles comprennent les suivants : modèle salarial combiné (Entente relative au groupe de médecins en milieu rural et dans le Nord), modèles de paiement par capitation combinés (Réseau Santé familiale ou organisme de santé familiale) ou modèle complémentaire combiné.

Question 9

Cette question vise à déterminer le nombre proposé de fournisseurs de soins de santé et de spécialistes interdisciplinaires qui seront affiliés à votre équipe Santé familiale, leur domaine de spécialité, leur équivalent temps plein (ÉTP), ainsi que leur rôle au sein de votre équipe Santé familiale (p. ex. la prestation de services de base ou de programmes).

Lorsque cela est possible, joignez une lettre de chaque fournisseur de soins de santé et de spécialistes interdisciplinaires qui se sont engagés à participer à l'équipe Santé familiale. Cette lettre devrait confirmer l'engagement de la personne et son rôle au sein de l'équipe Santé familiale.

Question 10

Cette réponse sert à identifier les partenaires avec lesquels votre équipe Santé familiale entend travailler afin de prodiguer des services dans votre collectivité. Veuillez donner des détails sur les collaborations prévues en matière de prestation de services. Vous pourriez notamment vouloir inclure comme fournisseurs partenaires les services de spécialistes, des services de santé mentale, les services d'un pharmacien, des cliniques sans rendez-vous, des conseils en matière de nutrition, des bureaux de santé publique, des centres d'accès aux soins communautaires, des hôpitaux, des services de réadaptation, des soins palliatifs, des soins d'urgence, de même que des collègues, des universités et des facultés de médecine. Remplissez l'organigramme dans le formulaire de demande et fournissez une lettre d'appui du président de votre département de médecine familiale partenaire.

Veuillez fournir une lettre originale signée pour chacun des partenaires nommés. Chaque lettre devrait souligner les rôles que jouera chaque groupe au sein du partenariat.

SECTION 4 : VOS PROGRAMES

Cette section fournit au ministère les renseignements concernant la population que l'équipe Santé familiale entend desservir, de même que les services que votre clinique prodiguera afin de satisfaire les besoins en soins de santé familiale de votre collectivité.

Question 11a)

Décrivez pourquoi les populations que vous entendez desservir sont des populations prioritaires au sein de votre collectivité (c.-à-d. les personnes présentant les plus grands besoins, actuellement sans fournisseur de soins de santé familiale), le cas échéant.

Veuillez inclure toutes les caractéristiques qui pourraient influencer la santé de vos patients inscrits, par exemple :

- Le statut socio-économique : cela peut comprendre le taux de chômage, la distribution des revenus et de la richesse, de même que la distribution du niveau d'instruction dans votre collectivité;
- Les risques professionnels : ils peuvent inclure les enjeux concernant la sécurité et la santé au travail, comme l'exposition à l'amiante;
- La charge de morbidité : cela peut inclure les diagnostics ou les pathologies les plus importants (p. ex. les maladies chroniques, particulièrement le diabète), notamment les comorbidités qui concernent votre collectivité (fournir des statistiques, s'il y en a);
- Les facteurs de risque modifiables : veuillez décrire tous les facteurs de risque modifiable qui peuvent avoir un effet sur la santé de votre collectivité, par exemple le tabagisme et l'obésité (veuillez fournir des statistiques, s'il y en a);

- La structure par âge : cela peut comprendre la répartition par âge de votre collectivité (p. ex. le pourcentage de personnes de 70 ans et plus, de bébés et d'enfants);
- L'ethnicité : cela peut comprendre des renseignements sur la composition ethnique de votre population et signale tous les troubles de la santé associés à des collectivités ethniques particulières;
- Les obstacles linguistiques, notamment pour les francophones : cela peut comprendre des renseignements sur les populations ou collectivités francophones ou autres qui seront desservies, y compris l'état de santé ou les troubles de santé connus, l'accès actuel à des services en français dans la région, etc.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des déterminants de santé, voir le site : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/determinants/index-fra.php>.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des indicateurs de la santé, voir les profils d'indicateurs dans l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* : <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-221-x/2008001/5202308-eng.htm>.

Question 11 b)

Cette réponse fournit des renseignements concernant la façon dont l'équipe Santé familiale améliorera l'accès pour les populations prioritaires décrites à la question 11a que vous entendez desservir. Votre réponse doit préciser le niveau actuel d'accès pour ces populations et la manière dont votre équipe Santé familiale rejoindra ces patients afin de leur fournir un meilleur accès pour régler leurs besoins en soins de santé familiale. Cette réponse devrait expliquer le rôle que votre équipe Santé familiale se propose de jouer dans la prestation et l'amélioration des services de santé familiale dans la collectivité. Dites comment l'équipe Santé familiale proposée satisfera les besoins en soins de santé familiale de votre collectivité. Veuillez nommer tous les programmes spécifiques, s'il y en a, auxquels vos populations ciblées n'ont pas facilement accès et que vous comptez mettre en œuvre grâce à l'équipe Santé familiale proposée (p. ex. un programme de prévention des chutes pour une population avec une proportion élevée de patients inscrits âgés de 70 ans et plus, ou un programme de prise en charge des maladies chroniques, comme le diabète, dans une collectivité qui compte une proportion importante de patients autochtones).

Question 12

Cette question a pour but de demander le nombre total de nouveaux patients participants que les médecins peuvent prévoir inscrire dans votre équipe Santé familiale lorsqu'elle sera pleinement fonctionnelle et que tous les fournisseurs auront été recrutés.

Si vos médecins disposent déjà d'un modèle d'inscription des patients, indiquez le nombre total de patients inscrits pour votre groupe ainsi que le nombre de patients que vous prévoyez inscrire.

Vous pouvez consulter le *Guide d'inscription des patients*.

Question 13

Veuillez indiquer quels services l'équipe Santé familiale que vous proposez offrira aux patients inscrits. Fournissez les renseignements suivants :

Services essentiels : Toutes les équipes Santé familiale sont tenues d'offrir l'ensemble des services énumérés dans le tableau inclus avec la demande. Cependant, si l'équipe Santé familiale que vous proposez n'offrira pas un service indiqué, assurez-vous de donner une raison pour laquelle le service ne sera pas offert.

Programmes : Toutes les équipes Santé familiale sont tenues d'offrir des programmes qui satisfont les besoins de leur collectivité. Veuillez résumer votre réponse à la question 11b dans le tableau fourni avec la demande. Utilisez seulement les exemples qui s'appliquent à votre demande. Le tableau comporte de l'espace supplémentaire pour vous permettre d'énumérer tous les programmes que vous aimeriez offrir pour satisfaire aux besoins de votre collectivité.

Directement ou en coordination avec d'autres : Assurez-vous d'indiquer si l'équipe Santé familiale que vous proposez fournira des services directement ou en coordination avec d'autres qui ne sont pas membres de l'équipe. Par exemple, une équipe Santé familiale peut fournir des soins obstétricaux, prénataux et postnataux en coordination avec un hôpital communautaire ou un cours de promotion de la santé en coordination avec un organisme sans but lucratif de votre localité. Comme nous l'avons indiqué plus haut, d'autres exemples de fournisseurs avec lesquels vous pouvez vous associer comprennent entre autres : des services de spécialistes, des services de santé mentale, des services de pharmacien, des cliniques sans rendez-vous, des services de consultation sur la nutrition, des bureaux de santé publique, des centres d'accès aux soins communautaires, des hôpitaux, des soins palliatifs de réadaptation ainsi que des soins d'urgence ou des soins d'extrême urgence.

Veillez aussi décrire brièvement les services que vous prévoyez offrir. Par exemple, les « programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies » doivent inclure des tests de dépistage et des immunisations courants mais peuvent aussi inclure un programme de lutte contre le tabagisme. « L'éducation des patients et les soins préventifs » peuvent inclure une séance de prévention des chutes pour une communauté comptant de nombreuses personnes âgées ou des « programmes de prise en charge des maladies chroniques » peuvent comprendre une clinique du diabète dans une collectivité présentant une incidence élevée de cette maladie. Cela doit se rapporter aux besoins de la collectivité qui sont abordés aux questions 5 et 11.

SECTION 5 : VOS PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES

Cette section fournit au ministère des renseignements concernant les collaborations prévues avec les partenaires communautaires et leur soutien financier pour l'équipe Santé familiale que vous proposez.

Question 14

Veillez indiquer tous les partenaires de financement qui se sont engagés à appuyer votre équipe Santé familiale. Le ministère encourage les collectivités et leurs partenaires à appuyer et à élaborer des solutions créatrices pour assumer les coûts ponctuels (par exemple, pour le capital) et courants (par exemple pour l'infrastructure de soutien) afin de soutenir la création de l'équipe Santé familiale.

Pour tous les partenaires qui se sont engagés à fournir des fonds, veuillez vous assurer d'inclure l'original signé d'une lettre d'engagement. La lettre doit indiquer en détail la nature du soutien proposé, les termes précis et le montant de la contribution prévue.

SECTION 6 : VOTRE ÉTAT DE PRÉPARATION À MENER VOS ACTIVITÉS

Cette section aidera le ministère à déterminer le délai requis pour que votre équipe Santé familiale devienne fonctionnelle et si des bureaux et des ressources humaines ou autres ont déjà été déterminés.

Disposer d'un emplacement, d'un plan d'acquisition d'un emplacement ou avoir repéré un emplacement à louer qui est disponible dans la collectivité où vous prévoyez établir votre équipe Santé familiale est une étape importante pour la réussite de votre entreprise. Les questions suivantes aideront le ministère à déterminer l'« état de préparation » de votre équipe Santé familiale pour commencer à fournir des services aux patients.

Question 15

On prévoit que les équipes Santé familiale hébergeront les fournisseurs de services de santé dans un même établissement chaque fois que c'est possible. Si l'emplacement de l'équipe Santé familiale proposée a été choisi, veuillez indiquer l'adresse. Décrivez l'emplacement choisi et, le cas échéant, incluez des détails sur les rénovations ou les travaux de construction qui pourraient être nécessaires avant le début des activités. Veuillez indiquer approximativement le délai nécessaire pour que l'emplacement proposé soit prêt à « l'emménagement » à la suite de l'approbation.

Si vous n'avez pas encore déterminé un emplacement pour votre équipe Santé familiale, veuillez décrire votre plan pour repérer un emplacement permanent et vous assurer de l'obtenir.

Question 16

L'emploi des technologies de l'information pour les services de soins de santé familiale ont de nombreux avantages manifestes. Veuillez décrire comment votre équipe Santé familiale utilise actuellement ou prévoit utiliser ces technologies pour appuyer votre pratique.

Vous pouvez consulter le *Guide aux technologies de l'information*.

Question 17

Veuillez fournir autant de détails que possible sur les facteurs qui auront une incidence sur le délai nécessaire pour que votre équipe Santé familiale soit entièrement fonctionnelle. Le but consiste à parvenir au statut fonctionnel en 12 mois ou moins. Tenez compte des délais pouvant être entraînés par le développement des immobilisations, la disponibilité des professionnels de la santé dans votre collectivité ainsi que d'autres problèmes causant des retards. Envisagez également une approche graduelle comportant l'emploi de bureaux temporaires et d'embauche par étapes afin d'occuper l'espace disponible.

Veuillez remplir le tableau avec les échéanciers approximatifs pour chaque phase du déploiement de votre équipe Santé familiale, Voici un exemple des en-têtes et de certains facteurs clés qui peuvent avoir une influence sur votre état de préparation.

Phase	Mise sur pied	Étapes clés
--------------	----------------------	--------------------

2) Dans les 1 à 4 mois	<p>Élaboration d'un plan d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les patients et les services • Déterminer les ressources humaines • Déterminer les besoins en bureaux, repérer et choisir l'emplacement et planifier les rénovations requises • Déterminer les besoins en technologies de l'information • Planifier l'échéancier et la mise en route • Plan d'activités terminé et présenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Réception du financement pour élaborer le plan d'activités et plan opérationnel • Déterminer et obtenir des ressources-conseil, comme un gestionnaire de projet ou un expert-conseil • Déterminer l'emplacement et évaluer son état de préparation • Réception du financement de développement de la part des partenaires communautaires et du ministère • Terminer la planification des activités et du fonctionnement • Déterminer une infrastructure de TI • Confirmer l'engagement de médecins et de fournisseurs de soins de santé interdisciplinaires
2) Dans les 5 mois	Approbation par le ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation par le ministère du <i>plan d'activités et plan opérationnel</i> • Signature d'une entente de financement
3) Dans les 6 à 9 mois	Mise sur pied des services de l'équipe Santé familiale	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche de l'administrateur principal (par exemple, directeur général, gestionnaire) • Établir un modèle de gouvernance • Réception du financement de la part des partenaires communautaires et du ministère • Élaboration d'une stratégie de recrutement • Acquisition d'une infrastructure de TI • Inscription de patients dans le cadre du modèle de rémunération du médecin au sein de l'équipe Santé familiale • Création de la structure collaborative de l'équipe
4) Dans les 9 à 12 mois	Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'au moins un fournisseur de soins de santé interdisciplinaire et poursuite du recrutement des ressources humaines approuvées • Prestation de services et de programmes • Rénovation des bureaux de l'équipe Santé familiale (le cas échéant)
5) 12 mois et au-delà	Entièrement fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'une majorité de ressources humaines approuvées • Évaluation de l'équipe Santé familiale afin de déterminer ses points forts et ses points faibles